

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE

Numéro SIRET : 26050010300015

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : 01 BUDGET CCAS

ANNEE 2019

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc.).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes
(3) Indiquer le budget concerne : budget principal ou libelle du budget annexe.

Demande effectuée le 19/05/2020 ,CA 0



Sommaire

	JOINT	SANS OBJET
I - Informations générales (5)		
A - Informations statistiques, fiscales et financières B - Modalités de vote du budget	X	
II - Présentation générale du budget		
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	X	
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	X	
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	X	
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	X	
B2 - Balance générale du budget - Recettes	X	
III - Vote du budget		
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	X	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	X	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	X	
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	X	
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		X
IV - Annexes (6)		
A - Eléments du bilan		
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	X	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A4 - Etat des provisions		X
A5 - Etalement des provisions		X
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)		X
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)		X
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)		X
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)		X
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)		X
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)		X
A8 - Etat des charges transférées		X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
A11 - Etat des travaux en régie		X
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.6 - Etat des engagements reçus		X
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations		
C1.1 - Etat du personnel	X	
C1.2 - Actions de formation des élus		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
C3.6 - Identification des flux croisés		X
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes		X
D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CA
------------	----

I - INFORMATIONS GENERALES	
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

- III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription de recettes en section d'investissement).

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
 (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
		6 504 836,08	6 545 058,15
	Section d'investissement	48 191,12	103 553,34
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		12 690,73
	Report en section d'investissement (001)		404 567,83
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	6 553 027,20	7 065 870,05
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	1 842,06	
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	1 842,06	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	6 504 836,08	6 557 748,88
	Section d'investissement	50 033,18	508 121,17
	TOTAL CUMULE	6 554 869,26	7 065 870,05

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 842,06	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 579,09	
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ET VAL	1 579,09	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	262,97	
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	262,97	
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 079 405,98	932 999,27	71 598,66		74 808,05
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 377 242,00	5 188 185,12	24 469,70		164 587,18
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	196 803,00	181 876,84	42,87		14 883,29
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	6 653 450,98	6 303 061,23	96 111,23		254 278,52
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 727,41	15 935,26			2 792,15
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)					
022	DENPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 672 178,39	6 318 996,49	96 111,23		257 070,67
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)	95 890,00	89 728,36			6 161,64
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	95 890,00	89 728,36			6 161,64
	TOTAL	6 768 068,39	6 408 724,85	96 111,23		263 232,31

Pour information				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	23 932,18	33 556,23			-9 624,05
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 311 446,36	1 241 442,68	146 362,43		-76 358,75
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 416 034,12	5 093 418,09	23 860,64		298 755,39
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 320,00	1 944,07	160,00		215,93
	Total des recettes de gestion courante	6 753 732,66	6 370 361,07	170 383,07		212 988,52
76	PRODUITS FINANCIERS	190,00	176,00			14,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 683,78			-2 683,78
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	6 753 922,66	6 373 220,85	170 383,07		210 318,74
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)	1 455,00	1 454,23			0,77
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 455,00	1 454,23			0,77
	TOTAL	6 755 377,66	6 374 675,08	170 383,07		210 319,51

Pour information				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)	12 690,73			

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	73 751,49	1 928,84	1 579,09	70 243,56
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	438 251,34	44 318,07	262,97	393 670,30
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des dépenses d'équipement	512 002,83	46 246,91	1 842,06	463 913,86
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	720,00	80,00		640,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500,00	409,98		90,02
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	1 220,00	489,98		730,02
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	513 222,83	46 736,89	1 842,06	464 643,88
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	1 455,00	1 454,23		0,77
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 455,00	1 454,23		0,77
	TOTAL	514 677,83	48 191,12	1 842,06	464 644,65
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	13 000,00	13 175,00		-175,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)				
138	Autres subv. d'investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	720,00	240,00		480,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500,00	409,98		90,02
024	PRODUITS DES CESSIONS				
	Total des recettes financières	14 220,00	13 824,98		395,02
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	14 220,00	13 824,98		395,02
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	95 890,00	89 728,36		6 161,64
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	95 890,00	89 728,36		6 161,64
	TOTAL	110 110,00	103 553,34		6 556,66
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 004 597,93		1 004 597,93
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 212 654,82		5 212 654,82
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	181 919,71		181 919,71
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES			
656	D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 935,26		15 935,26
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX			
68	PROVISIONS		89 728,36	89 728,36
	Dépenses de fonctionnement - Total	6 415 107,72	89 728,36	6 504 836,08

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		1 454,23	1 454,23
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non			
16	budgétaire)	80,00		80,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
	Total des opérations d'équipement			
	DIFFERENCES SUR REALISATIONS			
19	D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)	1 928,84		1 928,84
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	44 318,07		44 318,07
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A			
26	DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	409,98		409,98
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES			
29	IMMOBILISATIONS (5)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET			
39	EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES			
49	DE TIERS (5)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES			
59	FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	46 736,89	1 454,23	48 191,12

Pour information

D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	33 556,23		33 556,23
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 387 805,11		1 387 805,11
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 117 278,73		5 117 278,73
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 104,07		2 104,07
76	PRODUITS FINANCIERS	176,00		176,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 683,78	1 454,23	4 138,01
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		6 543 603,92	1 454,23	6 545 058,15

Pour information			
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			12 690,73

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	13 175,00		13 175,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	240,00		240,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS DIFFERENCES SUR REALISATIONS	(8)		
19	D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	409,98		409,98
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		89 728,36	89 728,36
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		13 824,98	89 728,36	103 553,34

Pour information			
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			404 567,83

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 079 405,98	932 999,27	71 598,66		74 808,05
604	RESTAURATION COLLECTIVE	511 508,90	502 889,93			8 618,97
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	6 733,01	6 024,60			708,41
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	55 683,40	50 544,76	80,46		5 058,18
60621	COMBUSTIBLES	12 716,18	12 716,18			
60623	ALIMENTATION	49 458,12	47 064,77	505,41		1 887,94
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	29 056,62	27 248,85	93,60		1 714,17
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	15 919,13	15 327,91	3,15		588,07
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	13 400,87	12 550,42	388,26		462,19
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	2 857,24	2 515,57			341,67
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 503,87	5 273,88			229,99
	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)	1 134,84	1 025,29			109,55
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	3 875,00				3 875,00
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	63 182,95	34 912,50	4 287,50		23 982,95
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	16 700,00	12 520,67	4 178,57		0,76
6135	LOCATIONS MOBILIERES	25 235,52	19 970,32	97,20		5 168,00
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	56 872,00	1 872,00	55 000,00		
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS PUBLICS	1 252,00	1 119,00			133,00
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	2 635,09	2 180,72			454,37
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS					
61558	MOBILIER	4 471,00	2 280,78	591,28		1 598,94
6156	MAINTENANCE	33 118,25	25 632,26	551,92		6 934,07
6161	PRIMES D ASSURANCE MULTIRISQUES	8 968,50	8 284,52			683,98
617	ETUDES ET RECHERCHES	511,25	354,27	56,98		100,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 370,10	2 163,08			207,02
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	4 444,00	3 384,00	360,00		700,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 174,07	1 947,18			226,89
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	1 750,00	1 597,45			152,55
6226	HONORAIRES	4 346,84	3 967,00			379,84
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	4 297,59	3 650,15			647,44
6232	FETES ET CEREMONIES	225,00	181,16			43,84
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	654,00	654,00			
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	49 670,99	46 708,64			2 962,35
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	8 148,59	7 017,62	132,01		998,96
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	8 167,00	7 143,14	283,17		740,69
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 250,00	1 174,22			75,78
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 905,00	1 833,18			71,82
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	300,00	288,00			12,00
	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE					
62871	DE RATTACHEMENT	11 210,65	7 179,87	3 461,15		569,63
6288	AUTRES	57 561,79	51 664,76	1 528,00		4 369,03
	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	136,62	136,62			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 377 242,00	5 188 185,12	24 469,70		164 587,18
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	15 725,00	15 723,48			1,52
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	15 000,00	14 292,07			707,93
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	25 500,00	25 120,36			379,64
	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL					
64111	TITULAIRE	2 236 532,00	2 159 013,70			77 518,30
	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET					
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE	35 500,00	33 023,56			2 476,44
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	356 500,00	338 606,72			17 893,28
64131	REMUNERATION	1 156 415,00	1 119 983,11	23 738,70		12 693,19
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	586 000,00	580 337,71			5 662,29
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	800 000,00	756 284,08			43 715,92
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	19 620,00	18 197,71			1 422,29
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	13 698,00	13 698,00			
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	50 630,00	50 625,05			4,95
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	5 000,00	2 659,00	731,00		1 610,00
6488	AUTRES CHARGES	61 122,00	60 620,57			501,43
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	196 803,00	181 876,84	42,87		14 883,29
6542	CREANCES ETEINTES	1 434,00	1 434,00			
6561	SECOURS D URGENCE	26 600,00	11 698,00	42,87		14 859,13
6568	AUTRES SECOURS	860,00	855,04			4,96
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX					
6573	ORGANISMES PUBLICS	6 500,00	6 500,00			
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX					
6574	ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	161 389,00	161 389,00			
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	20,00	0,80			19,20
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		6 653 450,98	6 303 061,23	96 111,23		254 278,52

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	18 727,41	15 935,26			2 792,15
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	3 760,00	2 557,85			1 202,15
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 967,41	13 377,41			1 590,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		6 672 178,39	6 318 996,49	96 111,23		257 070,67

042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	95 890,00	89 728,36			6 161,64
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	95 890,00	89 728,36			6 161,64
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		95 890,00	89 728,36			6 161,64
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		95 890,00	89 728,36			6 161,64

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		6 768 068,39	6 408 724,85	96 111,23		263 232,31
--	--	---------------------	---------------------	------------------	--	-------------------

Pour information	
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	23 932,18	33 556,23			-9 624,05
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	23 932,18	31 222,58			-7 290,40
6479	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES		2 333,65			-2 333,65
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 311 446,36	1 241 442,68	146 362,43		-76 358,75
7031	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	45 000,00	42 178,08			2 821,92
706	PRESTATIONS DE SERVICES	1 246 701,13	1 179 605,40	146 362,43		-79 266,70
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	19 745,23	19 659,20			86,03
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 416 034,12	5 093 418,09	23 860,64		298 755,39
74718	AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	11 300,00	11 818,30			-518,30
7473	DEPARTEMENTS	25 700,00	28 450,00			-2 750,00
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	3 697 484,12	3 323 322,00			374 162,12
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	1 655 100,00	1 677 883,69	21 341,00		-44 124,69
748	AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	26 450,00	51 944,10	2 519,64		-28 013,74
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 320,00	1 944,07	160,00		215,93
752	REVENUS DES IMMEUBLES	2 300,00	1 941,34	160,00		198,66
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	20,00	2,73			17,27
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		6 753 732,66	6 370 361,07	170 383,07		212 988,52

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	PRODUITS FINANCIERS (b)	190,00	176,00			14,00
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	190,00	176,00			14,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)		2 683,78			-2 683,78
7714	RECouvreMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		12,00			-12,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		2 671,78			-2 671,78
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 753 922,66	6 373 220,85	170 383,07		210 318,74

042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)(5)	1 455,00	1 454,23			0,77
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCIC	1 455,00	1 454,23			0,77
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 455,00	1 454,23			0,77

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		6 755 377,66	6 374 675,08	170 383,07		210 319,51
--	--	--------------	--------------	------------	--	------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	12 690,73
--	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	73 751,49	1 928,84	1 579,09	70 243,56
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ET VAL	73 751,49	1 928,84	1 579,09	70 243,56
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	438 251,34	44 318,07	262,97	393 670,30
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	65 112,16	1 971,48	262,97	62 877,71
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	172 608,00	14 246,64		158 361,36
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	200 531,18	28 099,95		172 431,23
	Opérations d'équipement n°... (2)				
	Total des dépenses d'équipement	512 002,83	46 246,91	1 842,06	463 913,86
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	720,00	80,00		640,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	720,00	80,00		640,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500,00	409,98		90,02
274	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES PRETS	500,00	409,98		90,02
	Total des dépenses financières	1 220,00	489,98		730,02
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES	513 222,83	46 736,89	1 842,06	464 643,88

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	1 455,00	1 454,23		0,77
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	1 455,00	1 454,23		0,77
13918	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES	1 455,00	1 454,23		0,77
	Charges transférées (6)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 455,00	1 454,23		0,77

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	514 677,83	48 191,12	1 842,06	464 644,65
---	------------	-----------	----------	------------

Pour information	
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	13 000,00	13 175,00		-175,00
10222	F.C.T.V.A.	13 000,00	13 175,00		-175,00
138	Autres subv. d'investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	720,00	240,00		480,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	720,00	240,00		480,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500,00	409,98		90,02
274	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES PRETS	500,00	409,98		90,02
Total des recettes financières		14 220,00	13 824,98		395,02
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		14 220,00	13 824,98		395,02

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)	95 890,00	89 728,36		6 161,64
2803	AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	4 680,00	4 680,00		
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	2 800,00	2 517,83		282,17
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	520,00	514,00		6,00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	5 300,00	5 289,43		10,57
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	9 610,00	9 464,33		145,67
28184	MOBILIER	23 850,00	23 803,36		46,64
28188	AUTRES	49 130,00	43 459,41		5 670,59
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		95 890,00	89 728,36		6 161,64
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		95 890,00	89 728,36		6 161,64
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		110 110,00	103 553,34		6 556,66

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	404 567,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV - ANNEXES									
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)									
IV - ANNEXES									
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)									
Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	TOTAL
INVESTISSEMENT									
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)									
Dépenses réelles	2 338,62	2 441,99					22 221,75	19 734,33	46 736,09
- Equipements municipaux (2)	1 928,64	2 441,99					22 141,75	19 734,33	46 246,91
- Equipements non municipaux (c204) (3)									
- Opérations financières	409,98						80,00		489,98
Dépenses d'ordre	1 454,23								1 454,23
Solde d'exécution reporté de N-1									
Total dépenses	3 793,05	2 441,99					22 221,75	19 734,33	46 191,12
Total recettes	507 881,17						240,00		508 121,17
Solde d'investissement	504 088,12	-2 441,99					-21 981,75	-19 734,33	459 930,05
RESTES A REALISER au 31/12/N									
Total RAR dépenses	1 579,09							262,97	1 842,06
Total RAR recettes									
Solde RAR investissement	-1 579,09							-262,97	-1 842,06
FONCTIONNEMENT									
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)									
Total dépenses	89 728,36	5 331 084,14					323 102,70	760 920,88	6 504 836,08
Total recettes	4 724 131,76	99 456,05					420 118,79	1 314 842,28	6 557 743,88
Solde de fonctionnement	4 634 403,40	-5 231 628,09					97 016,09	553 921,40	52 912,80
RESTES A REALISER au 31/12/N									
Total RAR dépenses									
Total RAR recettes									
Solde RAR fonctionnement									

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique rattachés au budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le montant des dépenses de fonctionnement est fait à un chiffre (correspondant à la fonction), dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (fonction et sous-fonction). Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas soumises à cette obligation. Les communes de moins de 10 000 habitants ne sont pas soumises à la production de cet état. Les communes de moins de 10 000 habitants ne sont pas soumises à la production de cet état. Les communes de moins de 10 000 habitants ne sont pas soumises à la production de cet état.

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES													IV	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE													PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	
Art. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL	
INVESTISSEMENT													INVESTISSEMENT	
DEPENSES													DEPENSES	
Total dépenses Investissement		3 793,05	2 441,99					22 221,75	19 734,33				48 191,12	
Dépenses réelles		2 338,82	2 441,99					22 221,75	19 734,33				46 736,89	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES													80,00	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 928,84											1 928,84	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 441,99					22 141,75	19 734,33				44 318,07	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS		409,88											409,88	
Autres dépenses														
Opérations d'équipement														
Opérations pour compte de tiers														
Dépenses d'ordre		1 454,23											1 454,23	
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS		1 454,23											1 454,23	
ENTRE SECTIONS														
001 Solde d'exécution reporté de N-1														
RECETTES													RECETTES	
Total recettes Investissement		507 891,17						240,00					508 121,17	
Recettes réelles		13 594,98						240,00					13 824,98	
Opérations pour compte de tiers														
Recettes d'ordre		89 728,36											89 728,36	
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS		89 728,36											89 728,36	
ENTRE SECTIONS														
001 Solde d'exécution reporté de N-1		404 567,83											404 567,83	
FONCTIONNEMENT													FONCTIONNEMENT	
DEPENSES													DEPENSES	
Total dépenses fonctionnement		89 728,36	5 331 084,14					323 102,70	760 920,88				6 504 836,08	
Dépenses réelles			5 331 084,14					323 102,70	760 920,88				6 415 107,72	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			100 028,11					294 440,51	610 129,31				1 004 597,93	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			5 212 654,82										5 212 654,82	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			5 023,80					26 595,91	150 300,00				181 919,71	
67 COURANTE			13 377,41						451,57				15 935,26	
Dépenses d'ordre		89 728,36						2 066,28					89 728,36	
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS		89 728,36											89 728,36	
ENTRE SECTIONS														
002 Déficit de fonctionnement reporté														
RECETTES													RECETTES	
Total recettes fonctionnement		4 724 131,76	99 456,05					420 118,79	1 314 042,28				6 557 748,88	
Recettes réelles		4 709 986,80	99 456,05					420 118,79	1 314 042,28				6 543 603,92	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES			33 556,23										33 556,23	
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			61 613,31					390 548,38	935 643,42				1 387 805,11	
74 AUTRES PRODUITS DE GESTION		4 709 810,80	1 600,00					28 010,08	377 857,85				5 117 278,73	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION			2,73					1 560,33	541,01				2 104,07	
76 COURANTE													176,00	
77 PRODUITS FINANCIERS		176,00											176,00	
Recettes d'ordre		1 454,23	2 983,78										2 189,03	
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS		1 454,23											1 454,23	
ENTRE SECTIONS														
002 Excédent de fonctionnement reporté		12 690,73											12 690,73	

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chaque des articles budgétaires.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT			A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(2)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATIO N GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	DEPENSES	89 728,36	5 331 084,14			5 420 812,50
	Réalisations	89 728,36	5 331 084,14			5 420 812,50
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		100 028,11			100 028,11
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		985,45			985,45
6135	LOCATIONS MOBILIERES		1 494,32			1 494,32
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR					
61521	TERRAINS		55 000,00			55 000,00
6156	MAINTENANCE		9 778,37			9 778,37
6161	PRIMES D ASSURANCE MULTIRISQUES		3 999,84			3 999,84
617	ETUDES ET RECHERCHES		411,25			411,25
	DOCUMENTATION GENERALE ET					
6182	TECHNIQUE		645,40			645,40
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE					
6184	FORMATION		2 874,00			2 874,00
	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX					
6225	REGISSEURS		1 597,45			1 597,45
6226	HONORAIRES		218,50			218,50
6231	ANNONCES ET INSERTIONS		3 365,56			3 365,56
6232	FETES ET CEREMONIES		130,94			130,94
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		125,45			125,45
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		1 400,00			1 400,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		1 174,22			1 174,22
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		1 462,18			1 462,18
	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA					
62871	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT		3 461,15			3 461,15
6288	AUTRES		11 904,03			11 904,03
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS		5 212 654,82			5 212 654,82
	ASSIMILES		15 723,48			15 723,48
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT		14 292,07			14 292,07
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL		25 120,36			25 120,36
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG					
	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL					
64111	TITULAIRE		2 159 013,70			2 159 013,70
	TRAITEMENT ET INDEMNITE DE					
64112	RESIDENCE		33 023,56			33 023,56
	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL					
64118	TITULAIRE		338 606,72			338 606,72
64131	REMUNERATION		1 143 721,81			1 143 721,81
6451	COTISATIONS A L'URSSAF		580 337,71			580 337,71
	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE					
6453			756 284,08			756 284,08
	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU					
6455	PERSONNEL		18 197,71			18 197,71
	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT					
6456	FAMILIAL		13 698,00			13 698,00
	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES					
64731	DIRECTEMENT		50 625,05			50 625,05
6475	MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE		3 390,00			3 390,00
6488	AUTRES CHARGES		60 620,57			60 620,57

0042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	89 728,36			89 728,36
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	89 728,36			89 728,36
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
6542	CREANCES ETEINTES		5 023,80		5 023,80
6573	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS		1 434,00		1 434,00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES		1 500,00		1 500,00
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE		2 089,00		2 089,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,80		0,80
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		13 377,41		13 377,41
	Restes à réaliser au 31/12		13 377,41		13 377,41
	RECETTES				
	Réalisations	4 724 131,76	99 456,05		4 823 587,81
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	4 724 131,76	99 456,05		4 823 587,81
002	REPORTÉ				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	12 690,73	33 556,23		12 690,73
6419	REBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL		31 222,58		33 556,23
6479	REBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES		2 333,65		31 222,58
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS				2 333,65
	ENTRE SECTIONS	1 454,23			1 454,23
	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCIC	1 454,23			1 454,23
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		61 613,31		61 613,31
7031	CONCESSION DANS LES CIMETIERES		42 178,08		42 178,08
70878	REBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES		19 435,23		19 435,23
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 709 810,80	1 600,00		4 711 410,80
74718	AUTRES	9 000,00	1 600,00		10 600,00
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	22 000,00			22 000,00
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	3 323 322,00			3 323 322,00
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	1 355 488,80			1 355 488,80
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2,73		2,73
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		2,73		2,73
76	PRODUITS FINANCIERS	176,00			176,00
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	176,00			176,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 683,78		2 683,78
7714	RECOURS SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		12,00		12,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		2 671,78		2 671,78
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)	4 634 403,40	-5 231 628,09		-597 224,69

[illegible]

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT			A1.1

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total
	DEPENSES			
	Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES			
	Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDE (3)			
(2)	Libellé	110	111	Sous-fonction 11
			112	113
				114
	DEPENSES			
	Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES			
	Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDE (3)			

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 2

(2)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	DEPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							
(2)	Libellé	Sous-fonction 21		213	251	252	253	Sous-fonction 25
		211	212					254
	DEPENSES							255
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT			A1.1

FONCTION 3

(2)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					
(2)	Libellé	Sous-fonction 31			Sous-fonction 32	
		311	312	313	314	321
	DEPENSES					322
	Réalisations					323
	Restes à réaliser au 31/12					324
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 4

(2)	Libellé	40	41	42	Total
	DEPENSES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)				
		Sous-fonction 41			Sous-fonction 42
(2)	Libellé	411	412 SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE	413	414
	ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES ET INADAPTES				421
					422
					423
	DEPENSES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT			A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(2)	Libellé	51	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	DEPENSES			
	Réalisations			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		323 102,70	323 102,70
604	RESTAURATION COLLECTIVE		323 102,70	323 102,70
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT		294 440,51	294 440,51
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE		109 120,44	109 120,44
60621	COMBUSTIBLES		3 273,14	3 273,14
60623	ALIMENTATION		25 746,67	25 746,67
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		12 716,18	12 716,18
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN		41 813,73	41 813,73
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		8 500,24	8 500,24
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL		6 581,58	6 581,58
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		5 246,76	5 246,76
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES		678,91	678,91
6065	(BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)		1 917,45	1 917,45
6135	LOCATIONS MOBILIERES		275,24	275,24
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS		760,40	760,40
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS PUBLICS		1 872,00	1 872,00
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT		1 119,00	1 119,00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES		251,25	251,25
6156	MAINTENANCE		1 588,44	1 588,44
6161	PRIMES D ASSURANCE MULTIRISQUES		6 681,96	6 681,96
6182	TECHNIQUE		2 253,08	2 253,08
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		709,69	709,69
6226	HONORAIRES		100,70	100,70
6231	ANNONCES ET INSERTIONS		2 853,00	2 853,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		284,59	284,59
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS		654,00	654,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		32 399,61	32 399,61
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		1 754,85	1 754,85
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		2 962,10	2 962,10
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT		171,00	171,00
6288	AUTRES		640,15	640,15
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		21 514,35	21 514,35
6561	SECOURS D URGENCE		26 595,91	26 595,91
6568	AUTRES SECOURS		11 740,87	11 740,87
6573	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS		855,04	855,04
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES		5 000,00	5 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		9 000,00	9 000,00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION		2 066,28	2 066,28
	Restes à réaliser au 31/12		2 066,28	2 066,28

RECETTES					
	Réalisations	420 118,79	420 118,79	420 118,79	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
706	PRESTATIONS DE SERVICES	390 548,38	390 548,38	390 548,38	
	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
74	AUTRES	28 010,08	28 010,08	28 010,08	
74718	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 218,30	1 218,30	1 218,30	
7473	DEPARTEMENTS	6 450,00	6 450,00	6 450,00	
7478	AUTRES ORGANISMES	17 303,74	17 303,74	17 303,74	
748	PARTICIPATIONS	3 038,04	3 038,04	3 038,04	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 560,33	1 560,33	1 560,33	
752	REVENUS DES IMMEUBLES	1 560,33	1 560,33	1 560,33	
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)	97 016,09	97 016,09	97 016,09	
(2)	Libellé	510	511	512	520
		Sous-fonction 51			
		Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES			
		521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INDAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
604	RESTAURATION COLLECTIVE				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT				
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE				
60621	COMBUSTIBLES				
60623	ALIMENTATION				
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES				
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN				
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT				
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL				
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES				
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)				
6135	LOCATIONS MOBILIERES				
61521	TERRAINS				
615221	BATIMENTS PUBLICS				
61551	ROULANT				
61558	BIENS MOBILIERS				
6156	MAINTENANCE				
6161	PRIMES D ASSURANCE MULTIRISQUES				
6182	TECHNIQUE				
6188	AUTRES FRAIS DIVERS				
6226	HONORAIRES				
6231	ANNONCES ET INSERTIONS				
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES				
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS				
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(2)	Libellé	60	61 SERVICE EN FAVEUR DES PERSONNES AGÉES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRÉCHES ET GARDERIES	Total
	DEPENSES						
	Reductions		316 796,44			439 049,44	755 845,88
001	CHARGES A CARACTERE GENERAL		316 796,44			439 049,44	755 845,88
604	RESTAURATION COLLECTIVE		316 304,37			283 745,44	605 054,31
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT		259 334,04			137 435,45	393 769,49
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE		17,86			2 751,46	2 751,46
60623	ALIMENTATION		222,23			24 656,32	24 878,55
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		2 755,67			3 000,78	5 756,45
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN		618,00			18 432,21	18 942,21
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		618,00			8 133,47	8 749,48
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL		243,62			7 346,30	7 601,92
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		454,28			332,38	1 636,66
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)					2 370,98	2 370,98
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES		80,13			669,92	750,05
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES					39 200,00	39 200,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES		17 812,80			16 699,24	34 512,04
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT		1 864,13			65,34	1 929,47
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS					1 293,62	1 293,62
6156	MAINTENANCE		802,60			8 921,25	9 723,85
6161	PRIMES D'ASSURANCE MULTIRISQUES		242,05			1 789,55	2 031,60
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE					807,99	807,99
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION		70,00			800,00	870,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS					1 846,48	1 846,48
6226	HONORAIRES		133,50			762,00	895,50
6232	FETES ET CEREMONIES		50,22				50,22
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS		13 205,17			1 103,86	14 309,03
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		1 896,06			3 873,27	5 769,33
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		1 006,75			2 097,46	3 064,21
6263	CONCOURS ET REPRESENTATIONS					200,00	200,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGES & LOUAX					286,00	286,00
62871	REBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT		6 324,90			214,82	6 539,72
6288	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERBIS		11 526,23			3 173,15	14 699,38
637	ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)		136,62				136,62
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					150 300,00	150 300,00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		491,57			150 300,00	150 300,00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION		491,57				491,57
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES						
	Reductions		428 755,55			884 745,72	1 313 501,27
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		428 755,55			884 745,72	1 313 501,27
706	PRESTATIONS DE SERVICES		428 755,55			506 887,87	935 643,42
70878	REBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES					506 663,90	935 419,45
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					223,97	223,97
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES					377 857,85	377 857,85
748	AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					326 432,15	326 432,15
	Restes à réaliser au 31/12					51 425,70	51 425,70
	SOLDE (3)		111 959,11			445 696,28	557 655,39

1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprennent au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs sont classés dans cette section et les services à activité unique éligibles en établissement communautaire (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-2). Dans des communes de 3 500 habitants et plus, le montant du budget communal est supérieur ou égal à 10 millions d'euros, la population est supérieure ou égale à 100 000 habitants et le recensement par fonction est tel que le niveau le plus détaillé de la nomenclature professionnelle (base-fonction ou cubique). Les groupements et leurs établissements sont classés dans cette section s'ils ont des activités relevant des règles de répartition applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 2311-36 art. R. 2311-4, R. 2311-5, R. 2311-6 et R. 2311-7 du CGCT).

(*) Le présent grand tableau est en vigueur dès l'année de publication de la loi relative aux collectivités territoriales.

2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 7

(2)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT			A1.1

FONCTION 8

(2)	Libellé	81	82	83	Total			
	DEPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							
		810	811	812	813	814	815	816
	DEPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							

(2)	Libellé	820	821	822	823	824	830	831	832	833
	DEPENSES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)									
		Sous-fonction 82				Sous-fonction 83				
		820	821	822	823	824	830	831	832	833
	DEPENSES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)									

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT			A1.2
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX			

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATIO N GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	DEPENSES (2)	5 372,14	2 441,99			7 814,13
	Réalisations	3 773,05	2 441,99			6 235,04
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS					
	ENTRE SECTIONS	1 454,23				1 454,23
	SUBV DEQUIP TRANSFEREES AU COMPTE					
13918	DE RESULTAT - AUTRES	1 454,23				1 454,23
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 928,84				1 928,84
	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES					
	BREVETS LICENCES MARQUES PROCÉDÉS					
205	DROITS ET VAL	1 928,84				1 928,84
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 441,99			2 441,99
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		1 142,28			1 142,28
2188	AUTRES		1 299,71			1 299,71
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	409,98				409,98
	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
274	PRETS	409,98				409,98
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12	1 579,09				1 579,09
	RECETTES (2)	507 881,17				507 881,17
	Réalisations	507 881,17				507 881,17
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION					
	D'INVESTISSEMENT REPORTE	404 567,83				404 567,83
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS					
	ENTRE SECTIONS	89 728,36				89 728,36
2803	AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT					
	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	4 680,00				4 680,00
2805	MATERIEL INCORPOREL ET VALEURS SIMILAIRES					
	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	2 517,83				2 517,83
28181	DIVERS	514,00				514,00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	5 285,43				5 285,43
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	9 464,33				9 464,33
28184	Mobilier	23 803,36				23 803,36
28188	AUTRES	43 459,41				43 459,41
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	13 175,00				13 175,00
	10222 F.C.T.V.A.	13 175,00				13 175,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	409,98				409,98
	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
274	PRETS	409,98				409,98
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)	502 569,03	-2 441,99			500 127,04

Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE DU CCAS										Sous-fonction 04			
(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	26	41	48			
	DEPENSES (2)												
	Réalisations												
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE												
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
2188	AUTRES												
	Opérations d'équipement												
	Opérations pour compte de tiers												
	Restes à réaliser au 31/12												
	RECETTES (2)												
	Réalisations												
	Opérations pour compte de tiers												
	Restes à réaliser au 31/12												
	SOLDES (2)												

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT			A1.2

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total
	DEPENSES (2)			
	Réalisations			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES (2)			
	Réalisations			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDES (2)			
(1)	Libellé	Sous-fonction 11		
		110	111	112
	DEPENSES (2)			114
	Réalisations			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES (2)			
	Réalisations			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDES (2)			

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	DEPENSES (2)							
	Réalisations							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES (2)							
	Réalisations							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDES (2)							
(1)	Libellé	Sous-fonction 21		213	251	252	Sous-fonction 25	
	DEPENSES (2)	211	212				253	254
	Réalisations							255
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES (2)							
	Réalisations							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDES (2)							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT			A1.2

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					
(1)	Libellé	Sous-fonction 31			Sous-fonction 32	
		311	312	313	322	323
	DEPENSES (2)					324
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60	61 SERVICE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	DEPENSES (2)						
	Réalisations		813,15			19 184,15	19 997,30
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		813,15			18 921,18	19 734,33
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		813,15			18 921,18	19 734,33
2184	MOBIILIER		691,18			9 135,78	9 826,96
2188	AUTRES		121,97			9 785,40	9 907,37
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12					262,97	262,97
	RECETTES (2)						
	Réalisations						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDES (2)		-813,15			-19 184,15	-19 997,30

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 7

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT			A1.2

FUNCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)				
	Réalisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Réalisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				

(1)	Libellé	Sous-fonction 81				
		810	811	812	813	816
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous-fonction 83		
		820	821	822	823	830	831	833
	DEPENSES (2)							
	Réalisations							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES (2)							
	Réalisations							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDES (2)							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 9

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENT - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 200 €	20 décembre 2012

Procédure d'amortissement	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
Linéaire	Frais d'études	5	20 décembre 2012
Linéaire	Frais de recherche et de développement	5	20 décembre 2012
Linéaire	Logiciels informatiques et licences	5	20 décembre 2012
Linéaire	Plantations et aménagement de terrains	15	20 décembre 2012
Linéaire	Véhicules de tourisme d'occasion	5	20 décembre 2012
Linéaire	Véhicules de tourisme neuf	10	20 décembre 2012
Linéaire	Véhicules utilitaires d'occasion	4	20 décembre 2012
Linéaire	Véhicules utilitaires neuf	8	20 décembre 2012
Linéaire	Remorques	10	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel informatique - Ordinateurs, imprimantes - Serveurs - Autres périphériques et accessoires	5	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel de bureautique et de téléphonie - Photocopieurs - Télécopieurs - Téléphones et accessoires	5	20 décembre 2012
Linéaire	Mobilier - Armoires, dessertes et vestiaires - Bibliothèques - Présentoirs, affichages - Rayonnages, casiers et bacs - Bureaux, compléments de bureaux - Tables, plans de change - Chaises, sièges, fauteuils, tabourets, poufs, bancs et banquettes - Mobilier de chambre, lits et couchettes - Mobilier de restauration et de cuisine	10	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel de sécurité - Extincteurs - Caméras de vidéo-surveillance	10	20 décembre 2012

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENT - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 200 €	20 décembre 2012

Procédure d'amortissement	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
Linéaire	Constructions mobiles - Chalets - Abris - Tonnelles	10	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel monétique - Caisses enregistreuses - Lecteurs de cartes bleues - Détecteurs de faux billets	10	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel de bureau - Destructeurs de documents - Massicots - Machines de mise sous pli - Relieuses et perforateurs - Porte manteaux - Chevalets de conférence et tableaux d'affichage	5	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel pour espaces verts - Tronçonneuses - Débroussailleuses - Taille haies - Fraises à neige - Souffleurs - Matériel d'arrosage	10	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel de sports et de loisirs - Matériel et articles pour le sport - Jeux extérieurs et sols amortissants	10	20 décembre 2012
Linéaire	Coffre fort	30	20 décembre 2012

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENT - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 200 €	20 décembre 2012

Procédure d'amortissement	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
Linéaire	Matériel de construction Barrières portillons et garde corps	10	20 décembre 2012
Linéaire	Installations et appareils de chauffage et sanitaire	15	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel audiovisuel et de sons - Téléviseurs - Appareils photographiques et accessoires - Caméscopes - Sonos	5	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel et équipement de type industriel	10	20 décembre 2012
Linéaire	Electroménager - Electroménager de cuisine - Electroménager de buanderie - Electroménager de nettoyage	5	20 décembre 2012
Linéaire	Equipeement de cuisine et articles d'ameublement - Glacières - Glaces - Rideaux stores et voiles	5	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel et outillage - Outillage - Equipement d'atelier	10	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel pédagogique de psychomotricité et de puériculture	5	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel de nettoyage - Nettoyeurs haute pression et monobrosses - Chariots de services	5	20 décembre 2012

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA R N-1)	Réalisations
DÉPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 455,00	1 454,23
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 455,00	1 454,23
13918	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES	1 455,00	1 454,23
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 454,23	1 842,06		3 296,29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA R N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		109 390,00	103 313,34
Ressources propres externes de l'année (a)		13 500,00	13 584,98
10222	F.C.T.V.A.	13 000,00	13 175,00
274	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES PRETS	500,00	409,98
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		95 890,00	89 728,36
2803	AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	4 680,00	4 680,00
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	2 800,00	2 517,83
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	520,00	514,00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	5 300,00	5 289,43
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	9 610,00	9 464,33
28184	MOBILIER	23 850,00	23 803,36
28188	AUTRES	49 130,00	43 459,41
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	103 313,34		404 567,83		507 881,17

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	3 296,29
Ressources propres disponibles IV	507 881,17
Solde V=IV-II (3)	+504 584,88

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

VI - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissemnt
Acquisitions à titre onéreux				
Achat 2019	Pack PASRAU	1367,40	0,00	5
Achat 2019	Réfrigérateur	269,99	0,00	5
Achat 2019	Tapis et coussins	595,20	0,00	5
Achat 2019	Lecteur Radio CD	49,99	0,00	1
Achat 2019	Draisiennes et casques	122,00	0,00	1
Achat 2019	Thermomètres sonde	57,60	0,00	1
Achat 2019	Plats alimentaires	382,56	0,00	5
Achat 2019	Modules de motricité	224,22	0,00	5
Achat 2019	Piscine à balle et tapis	1037,96	0,00	5
Achat 2019	Transats hamacs	421,12	0,00	5
Achat 2019	Enceintes bluetooth	187,58	0,00	1
Achat 2019	Armoire froide	1774,50	0,00	10
Achat 2019	Mini étuve désinfection	221,46	0,00	5
Achat 2019	Unité centrale	542,40	0,00	5
Achat 2019	Vestiaire à 2 colonnes	223,67	0,00	10
Achat 2019	Cloisonnettes + escalier pliable	510,53	0,00	10
Achat 2019	Escabeau pliable	254,20	0,00	10
Achat 2019	Sièges de sol	288,67	0,00	10
Achat 2019	Sièges de sol	144,34	0,00	1
Achat 2019	Armoire métallique et étagères	691,18	0,00	10
Achat 2019	Enceinte mobile amplifiée	234,00	0,00	5
Achat 2019	Four encastrable	349,99	0,00	5
Achat 2019	Cafetières	69,98	0,00	1
Achat 2019	Radio lecteur CD	51,99	0,00	1
Achat 2019	Siège de bureau	297,55	0,00	10
Achat 2019	Stores en toile	2091,60	0,00	5
Achat 2019	Nettoyeur vitres	59,90	0,00	1

Achat 2019	Caisson mobile de bureau	189,00	0,00	1
Achat 2019	Matelas imperméables	439,20	0,00	5
Achat 2019	Bancs extérieurs	338,58	0,00	10
Achat 2019	Appareil photo	125,97	0,00	1
Achat 2019	Nettoyeur vapeur	269,00	0,00	5
Achat 2019	Lampe de bureau	103,80	0,00	1
Achat 2019	Containers poubelle	142,32	0,00	1
Achat 2019	Bungalow sanitaires	6000,00	0,00	10
Achat 2019	Lave vaisselle	4118,52	0,00	10
Achat 2019	Protège radiateurs	1512,44	0,00	15
Achat 2019	Toboggan pliant extérieur	110,70	0,00	1
Achat 2019	Meuble véranda	221,40	0,00	10
Achat 2019	Extincteurs	153,94	0,00	1
Achat 2019	Tables de pique nique	3499,76	0,00	10
Achat 2019	Escabeau alu	102,90	0,00	1
Achat 2019	Meubles hauts	89,70	0,00	1
Achat 2019	Voile d'ombrage	115,93	0,00	1
Achat 2019	Motos et 2 roues	126,80	0,00	1
Achat 2019	Stores enrouleurs	501,17	0,00	5
Achat 2019	Matériel pr balayage humide	212,94	0,00	5
Achat 2019	Dalles amortissantes	295,00	0,00	5
Achat 2019	Ventilateur sur pied	41,99	0,00	1
Achat 2019	Ordinateur fixe	599,88	0,00	5
Achat 2019	Tableaux blancs	714,02	0,00	5
Achat 2019	Coussins de repos	368,02	0,00	5
Achat 2019	Lave linge et sèche linge	999,98	0,00	5
Achat 2019	Transats	188,97	0,00	1
Achat 2019	Micro ondes et bouilloire	94,80	0,00	1
Achat 2019	Sèche linge	399,00	0,00	5
Achat 2019	Ventilateurs	119,97	0,00	1
Achat 2019	Ventilateurs	104,97	0,00	1
Achat 2019	Cloisonnettes	317,27	0,00	10
Achat 2019	Casiers	781,30	0,00	10
Achat 2019	Chariot de service	343,10	0,00	5
Achat 2019	Plan de change	3043,44	0,00	10
Achat 2019	Borne pr téléphone sans fil	829,20	0,00	5

Achat 2019	Réfrigérateur	369,99	0,00	5
Achat 2019	Plateaux compartimentés	680,40	0,00	5
Achat 2019	Meuble de cuisine	159,99	0,00	1
Achat 2019	Enceinte bluetooth	129,99	0,00	1
Achat 2019	Ensemble de cuisine	268,30	0,00	10
Achat 2019	Tables rondes + meuble langer	716,39	0,00	10
Achat 2019	Fauteuils en bois	1105,75	0,00	10
Achat 2019	Table extérieure	582,92	0,00	10
Achat 2019	Poussettes et chaise haute	563,61	0,00	5
Achat 2019	Logiciel TOTEM	561,44	0,00	5
Achat 2019	Micro ondes	114,99	0,00	1
Achat 2019	Sets de vaisselle	236,52	0,00	5
Achat 2019	Banquette clic clac	148,00	0,00	1
Achat 2019	Pèse bébés	97,36	0,00	1
Achat 2019	Bloc nursery	374,70	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		46 246,91	0,00	

VI - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2

A10.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS - NEANT

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus au moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
Transfert							
TOTAL GENERAL		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS - NEANT

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP+DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	

Produits des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

(Article L. 2313-1 du CGCT)

Noms des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
Crèche associative les Petits Lutins	45 000,00	
Crèche associative les Bulles d'Enfants	36 000,00	
Crèche associative les P'tites Canailles	49 500,00	
ALPAJE / ACEPP	2 250,00	
Relais Assistantes Maternelles ARPE	12 600,00	
UDAF des Hautes-Alpes	4 950,00	
UDAF des Hautes-Alpes (F.S.L.)	9 000,00	
GAP EN C	2 089,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
M.D.P.H.	5 000,00	
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC, ...)</u>		
EHPAD Bellevue Saint Mens	956,00	
CHICAS des Alpes du Sud	544,00	
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	167 889,00	

IV - ANNEXES	IV - C1
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 12/12/2019	

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12/12/2019

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
EMPLOIS PERMANENTS			
FILIERE ADMINISTRATIVE		14	14
Attaché Principal	A	1	1
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	2	2
Rédacteur	B	0	0
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère Classe	C	3	3
Adjoint Administratif Territorial Principal 2ème Classe	C	5	5
Adjoint Administratif Territorial	C	1	1
FILIERE TECHNIQUE		32	31
Agent de Maîtrise Principal	C	2	1
Agent de Maîtrise TNC 90%	C	1	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	C	3	3
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	12	12
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe TNC	C	1	1
Adjoint Technique Territorial	C	8	8
Adjoint Technique Territorial TNC 57%	C	1	1
Adjoint Technique Territorial TNC 90%	C	1	1
Adjoint Technique Territorial TNC 28H00 80%	C	3	3

IV - ANNEXES	IV - C1
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 12/12/2019	

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12/12/2019

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
FILIERE MEDICO SOCIALE		65	61
Cadre de santé de 1ère classe	A	2	2
Puéricultrice hors classe	A	1	1
Puéricultrice classe normale	A	1	1
Infirmière en soins généraux hors classe	A	3	3
Infirmière en soins généraux hors classe TNC 90%	A	1	1
Technicien paramédical classe supérieure	B	1	1
Assistant socio éducatif classe exceptionnelle	A	2	2
Assistant socio éducatif 1ère classe	A	1	0
Assistant socio éducatif principal	B	0	0
Educateur territorial de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1	1
Educateur territorial de jeunes enfants 1ère classe	A	6	5
Educateur principal de jeunes enfants	B	0	0
Educateur territorial de jeunes enfants 1ère classe TNC 80%	A	1	1
Educateur principal de jeunes enfants TNC 80%	B	0	0
Educateur territorial de jeunes enfants 2ème classe	A	1	1
Educateur de jeunes enfants	B	1	1
Educateur de jeunes enfants TNC 28H00	B	1	1
Auxiliaire de puériculture principale 1ère classe	C	21	20
Auxiliaire de puériculture principale 2ème classe	C	3	3
Auxiliaire de puériculture principale 2ème classe TNC 80%	C	2	2
Auxiliaire puériculture principale 2ème classe TNC 56%	C	1	1
Auxiliaire puériculture principale 2ème classe TNC 50%	C	1	1
ATSEM principale 1ère Classe	C	4	4
ATSEM principale 2ème Classe TNC 28H00 80%	C	3	2
Agent social principal 1ère classe	C	2	2
Agent social principal 2ème classe	C	3	3
Agent social	C	1	1
Agent social principal 2ème classe TNC 50%	C	1	1
FILIERE SPORTIVE ET ANIMATION		24	23
Educateur APS 1ère classe	B	1	1
Animateur territorial principal 1ère classe	B	2	2
Animateur territorial principal 2ème classe	B	0	0
Animateur territorial	B	4	3
Adjoint d'Animation territorial principal de 2ème classe	C	5	5
Adjoint d'Animation territorial principal 2ème classe TNC 80%	C	6	6
Adjoint territorial d'Animation TNC 28H00 80%	C	4	4
Adjoint territorial d'Animation TNC 70%	C	1	1
Adjoint territorial d'Animation TNC 57%	C	1	1
EFFECTIFS PERMANENTS		135	129

IV - ANNEXES	IV - C1
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 12/12/2019	

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12/12/2019

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
EMPLOIS TEMPORAIRES			
CEE (contrat d'engagement éducatif)	C		100
Médecin territorial vacataire	A		1
Assistant maternel	C		25
Adjoint administratif à TNC	C		1
Adjoint technique 2ème classe	C		29
Animatrice vacataire	C		4
EFFECTIFS TEMPORAIRES			160

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
EHPAD	Etablissement Médico social	01/01/76	-	26050010300114		N

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	514 677,83	48 191,12	1 842,06	464 644,65
RECETTES	514 677,83	103 553,34		411 124,49
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 768 068,39	6 504 836,08		263 232,31
RECETTES	6 768 068,39	6 545 058,15		223 010,24

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 02 : EHPAD LES TROIS FONTAINES N° SIRET : 26050010300148

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	162 832,04	158 215,21		4 616,83
RECETTES	66 732,08	63 586,43		3 145,65
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 501 111,22	5 356 704,63		144 406,59
RECETTES	5 630 833,70	5 637 425,52		-6 591,82

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

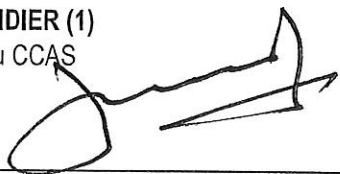
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	677 509,87	206 406,33	1 842,06	469 261,48
RECETTES	581 409,91	167 139,77		414 270,14
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 269 179,61	11 861 540,71		407 638,90
RECETTES	12 398 902,09	12 182 483,67		216 418,42
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	12 946 689,48	12 067 947,04	1 842,06	876 900,38
TOTAL GENERAL DES RECETTES	12 980 312,00	12 349 623,44		630 688,56

(1) Y compris les rattachements

ARRETE - SIGNATURES

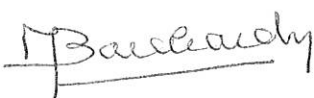
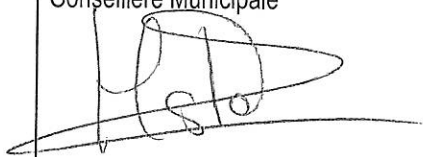
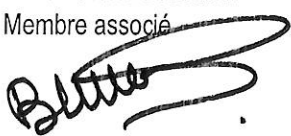
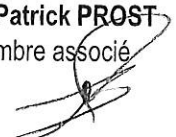
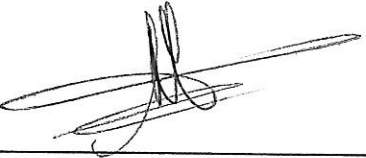
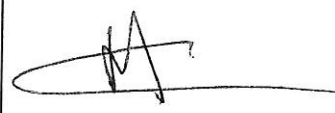
NOMBRE DE MEMBRES en exercice : 13	COMPTE ADMINISTRATIF 2019
Nombre de membres présents : 10 Nombre de suffrage exprimés : VOTE : Pour 10 (+ 1 pouvoir) Contre - Abstentions -	DATE DE LA CONVOCATION 16 JUL. 2020

Présenté par le Président du CCAS
A GAP, le 23 JUL. 2020

M. Roger DIDIER (1) Président du CCAS 	(1) article L 2121-31 ET 14 du CGCT : "le conseil d'administration est présidé par le Président et, à défaut par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le conseil d'administration élit son Président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote."
--	--

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session

A GAP, le 23 JUL. 2020

Mme Françoise DUSSERRE Adjointe, 	Mme Martine BOUCHARDY Adjointe 	Mme Ginette MOSTACHI Conseillère Municipale 
M. Bruno PATRON Conseiller Municipal 	Mme Chantal RAPIN Conseillère Municipale déléguée 	Mme Pimprenelle BUTZBACH Conseillère Municipale Excusée
Mme Valérie BRUNEL Membre associé 	M. Patrick PROST Membre associé 	Mme Céline DUPONT Membre associé Excusée. A donné pouvoir
Mme Brigitte GROUVIZIER Membre associé 	Mme Martine JOUBERT Membre associé 	M. Marc CHABRAND Membre associé 

Certifié exécutoire par le Président du CCAS, compte tenu de la transmission en
Préfecture, le 29 JUL. 2020
et de la publication le 29 JUL. 2020

24 JUL. 2020
GAP, le
Le Président,

